

Contrats aidés : l'UDES alerte le gouvernement sur les conséquences économiques et sociales de la baisse annoncée sur le secteur associatif

Dans un courrier daté du 25 août, l'UDES interpelle le Premier ministre sur la réduction des contrats aidés annoncée par le gouvernement qui aurait de graves conséquences, non seulement sur l'activité et les finances d'un certain nombre d'entreprises de l'économie sociale et solidaire intervenant auprès de publics fragiles, mais aussi sur l'employabilité et l'insertion des personnes les plus éloignées de l'emploi. L'Union s'inquiète de la baisse importante de leur nombre au second semestre 2017 et s'interroge sur leur avenir.

Si le secteur sanitaire et social semble constituer une priorité dans les prochains arbitrages du gouvernement, d'autres secteurs de l'économie sociale et solidaire comme l'animation, l'éducation, le sport, le tourisme social et l'aide et soins à domicile, seront durement touchés par la réduction du nombre de contrats aidés.

« Nous avons reçu ces derniers jours des témoignages alarmants d'associations qui, sans les contrats aidés, se voient dans l'impossibilité de pérenniser des postes pourtant indispensables à la cohésion sociale et au développement d'activités d'utilité sociale dans les territoires. Sur la base de ces remontées terrain et afin de faire un état des lieux des possibles conséquences de cette décision sur nos entreprises et leur public, nous demandons à être consultée par la Ministre du travail avant tout arbitrage sur les priorités de ciblage des contrats aidés pour le second semestre 2017. » souligne Hugues Vidor, Président de l'UDES.

Si elle porte une position favorable par rapport aux Emplois d'avenir, l'UDES estime qu'il est nécessaire de faire évoluer le positionnement des CUI-CAE afin de les rendre plus efficaces dans la lutte contre le chômage. L'Union plaide donc pour une formule rénovée de ces contrats avec :

- l'instauration d'une programmation pluriannuelle des enveloppes consacrées au dispositif afin de donner de la visibilité aux employeurs et d'éviter les effets néfastes d'une politique de « stop and go » trop souvent pratiquée ces dernières années sur ces contrats,
- l'assurance d'un haut niveau de prise en charge et d'une ambition en termes de formation et d'accompagnement du titulaire du contrat (sur le même modèle que le dispositif Emplois d'avenir),
- une réflexion sur les contours (ciblage, durée, niveau de financement) de ces contrats en lien avec l'évolution des modèles socio-économiques des associations.

L'UDES défendra notamment cette position à l'occasion d'une audition le 26 septembre prochain par Yves Blein dans le cadre de la commission des Affaires économiques de l'Assemblée nationale sur les crédits alloués à l'économie sociale et solidaire dans le cadre du PLF 2018.

UDES - L'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (UDES) regroupe 24 groupements et syndicats d'employeurs (associations, mutuelles, coopératives) et 16 branches et secteurs professionnels. Avec plus de 60 000 entreprises, employant plus d'1 million de salariés, l'UDES est l'organisation multiprofessionnelle de l'économie sociale et solidaire. Quatre principes guident l'action de l'Union : la réciprocité, la responsabilité, l'utilité et l'expérimentation sociale, le développement durable.